

# PREMIÈRE PARTIE

## ÉPHÉMÉRIDES DU MOIS DE JUILLET

3 juillet : Jean Scherb, ancien vice-président du C. U. A. R. pendant l'occupation allemande, est condamné à mort.

4 juillet : levée de la réquisition des services concédés par décision de M. le Résident Général.

11 juillet : S. A. le Bey, accompagné de M. Mons, procède à la pose de la première pierre de la Cité Universitaire de la Zitouna, à Mélassine.

12 juillet : débats au Conseil Municipal, provoqués par la démission de M<sup>r</sup> Yves Perrussel, vice-président délégué.

12 juillet : parution au Journal Officiel Français du décret relatif à l'éligibilité des avocats de nationalité tunisienne au Conseil de l'Ordre et au Bâtonnat.

13 juillet : à l'occasion de la Fête Nationale, M. le Résident Général a accordé la libération conditionnelle de 35 condamnés, dont 23 Tunisiens.

16 juillet : la Commission Mixte de Contrôle du Budget a discuté de la cimenterie, des transports aériens, des salines de Zarzis, du privilège de la Banque de l'Algérie, des Habitations à Bon Marché. Elle a été informée des discriminations opérées par l'Administration entre les crédits de recons-

truction et ceux des travaux neufs.

17 juillet : la Mission Escoubé rejoint Paris.

18 juillet : début du Ramadan.

18 juillet : M<sup>r</sup> Kaak est élu bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

19 juillet : le Résident Général présente ses vœux à S. A. le Bey à l'occasion du Ramadan.

20 juillet : M<sup>r</sup> Kaak est investi par S. A. le Bey de la dignité de Premier Ministre.

22 juillet : la réunion du Conseil Interministériel, présidée par M. Ramadier, approuve les réformes prévues en Tunisie, proposées par M. Chatenet, Directeur du Cabinet de M. le Résident Général.

25 juillet : formation du Ministère Kaak.

Les nouveaux Ministres sont reçus le 26 juillet par S. A. le Bey qui leur donne l'investiture.

27 juillet : cérémonie organisée à l'occasion du rapatriement de corps de militaires morts pour la France.

29 juillet : la presse publie le communiqué relatif à la rémunération des travailleurs en Tunisie et au prix de la farine et du pain.

30 juillet : M. Mons, dans un discours radiodiffusé, définit le but des réformes en Tunisie.

## LÉGISLATION

(J. O. T. du 1<sup>er</sup> juillet 1947). — Décret du 26 juin 1947 étendant à la Tunisie les dispositions de la loi française n° 46.855, du 30 avril 1946, tendant à réduire les délais

de présomption de décès des personnes disparues pendant la guerre.

(J. O. T. du 1<sup>er</sup> juillet 1947). — Décret du 26 juin 1947 portant mo-